



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N° 049 / 2017 DU 18 MAI 2017

Approuvant le projet de « Formation à l'insertion ».

Date de convocation : 10 mai 2017		L'an deux mille dix-sept, le dix-huit mai, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Yvette LICHTLE, 1er adjoint au maire.								
Date d'affichage : 10 mai 2017										
Date d'affichage du compte-rendu : 19 mai 2017										
Date d'affichage de la présente délibération : 26 MAI 2017										
Résultats des votes :	<table border="1"> <tr><td>VOTANTS</td><td>27</td></tr> <tr><td>POUR</td><td>27</td></tr> <tr><td>CONTRE</td><td>00</td></tr> <tr><td>ABSTENTION</td><td>00</td></tr> </table>	VOTANTS	27	POUR	27	CONTRE	00	ABSTENTION	00	Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance.
VOTANTS	27									
POUR	27									
CONTRE	00									
ABSTENTION	00									
La délibération est adoptée à l'unanimité.		<p>Madame Eliane LECHENE a été désignée pour remplir cette fonction.</p> <table border="1"> <tr><td>ELUS EN EXERCICE</td><td>33</td></tr> <tr><td>PRESENTS</td><td>18</td></tr> <tr><td>PROCURATION</td><td>9</td></tr> </table>	ELUS EN EXERCICE	33	PRESENTS	18	PROCURATION	9		
ELUS EN EXERCICE	33									
PRESENTS	18									
PROCURATION	9									

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH		X	
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII		X	Heimana TAURAA
Mme Marie Madeleine MAO		X	
M. Félix ATEM		X	
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
M. Yvonnick RAFFIN		X	Eliane LECHENE
Mme Yvannah TIXIER née POMARE		X	Yvette LICHTLE
M. Jean CHICOU	X		
Mme Miriama MACE	X		
M. Jean-Claude PAQUIER		X	Miriama MACE
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA		X	Thilda HAREHOE
M. Samuel MOO SUNG		X	Lorraine HUNTER
M. Maono TERE	X		
M. Christophe TEAO	X		
Mme Riveta URAHUTIA		X	
M. Milton PARAUE		X	Christophe TEAO
Mme Taiana TEPU née THUNOT	X		
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE		X	Turere FOLIAKI
Mme Keehi WONG		X	Rosana TEHOIRI
M. Raiarii TETOOFA	X		
M. Irvine Tekohututoua PARO		X	
Mme Béatrice VERNAUDON	X		
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA		X	
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		
TOTAL	18	15	9 procurations

DELIBERATION N° 049 /2017 DU 18 MAI 2017 **Approuvant le projet de « Formation à l'insertion ».**

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU les explications fournies par Madame Yvette LICHTLE, 1er adjoint au maire ;

Exposé des motifs :

Le programme de formation permettra aux habitants de retrouver un travail ou d'en trouver un et ainsi de retrouver une place dans la société, grâce aux trois actions déclinées dans ce programme.

Le forum de formation organisé tous les ans, sur 2 jours, permettra aux chômeurs de venir s'informer sur place auprès des différents organismes de formations, sur leurs différentes formations proposées.

La formation BAFA, bénéficiera en priorité aux CAE des écoles. La formation BAFA permettrait aux CAE de devenir animateurs de quartier et travailler auprès des enfants, car ce diplôme est obligatoire si l'on veut occuper ce genre de métier.

La formation premier secours premier niveau dispensé pour les CAE, permettra de garantir une sécurité supplémentaire pour les enfants et les parents qui savent qu'en cas d'accident, les CAE pourront agir dans un premier temps en administrant les gestes de premier secours avant de passer le relais aux professionnels.

Le coût global du programme de formation est le suivant :

Coût total de l'action (TTC)	884 000 F CFP (100%)
Participation du syndicat mixte en charge du Contrat de Ville	442 000 F CFP (50%)
Fonds propres de la commune	442 000 F CFP (50%)

Après en avoir délibéré en sa séance du 18.05.2017;

